Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le 10/01/2024
ID : 081-200034049-20231219-2023_128-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-128

Séance du 19 décembre 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le quatorze décembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres
Afférents au CC : 36
En exercice : 24
Ayant pris part à la délibération : 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Madame Anna CALS, Monsieur Alain BARRAU donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Marie-Claude ROLLAND donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Nathalie FABRE donnant procuration Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Madame Sylvie BASCOUL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DERUS, Madame Sarah TRENTI, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Objet de la délibération : Service de l'Assainissement : Présentation RPQS 2022

Monsieur le Président indique à l'assemblée que conformément à l'article D 2224-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président du groupement de collectivités compétent présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS).
Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans ledit rapport sont définis par l'annexe VI du CGCT.
Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes ainsi que par voie électronique.
Le rapport et l'avis du Conseil Communautaire, sont transmis par voie électronique au Préfet et au système d'information prévu à l'article L 213-2 du Code de l'environnement, dans les quinze jours qui suivent son adoption par le Conseil Communautaire. Les indicateurs décrits en annexe VI du CGCT sont saisis par voie électronique dans le système d'information prévu à l'article susvisé dans les mêmes délais.
Le public est avisé par le Président de la Communauté de Communes de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée au siège de l'établissement pendant au moins un mois.

Par ailleurs, dans les Communes ayant transféré la compétence en matière d'assainissement à la Communauté de Communes, le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu. Il indique, dans une note liminaire :
- la nature exacte du service assuré par la Communauté de Communes,
- le prix total de l'eau et ses différentes composantes, en utilisant les indicateurs mentionnés aux annexes V et VI du CGCT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité,** adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2022.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté de Communes Centre Tarn

Le Secrétaire de séance,
Jean-Michel LOPEZ